

DÉSOGERME SP VÉGÉTAUX - Gamme végétale

DÉSINFECTANT BACTÉRICIDE FONGICIDE ALGICIDE VIRUCIDE



- Désinfection des locaux et matériels de culture.
- Homologation par le ministère de l'agriculture à 1%.
- Utilisable en agriculture biologique*
- Actif en eau dure et non mutagène.
- Compatible avec le contact alimentaire.
- Désinfection des bassins et canalisations d'eau d'irrigation (cyanobactéries).
- N° d'inventaire au Ministère de l'environnement : 70285.

CARACTÉRISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES :

- Liquide limpide, incolore, moussant.
- Odeur légère (existe en version parfumée).
- Densité à 20°C : 1,00 ± 0,02.
- pH à 20°C : 10 ± 1.
- Ininflammable. Point de gel = 0 °C.
- Solution aqueuse contenant : 50 g/kg de chlorure d'alkyl dimethyl benzyl ammonium ; 20 g/kg de chlorhydrate de polyhexaméthylène biguanide et 0,96 g/Kg d'éthanol.
- Compatible avec produits cationiques et ioniques, incompatible avec anioniques et bases fortes.
- Garantit l'hygiène dans le secteur de la production végétale (POV transformés ou non, destinés ou non à la consommation, déchets d'origine végétale).
- Neutralise les odeurs d'origines biologiques et chimiques.
- Actif en présence d'eau dure, et de matières protéiques.
- **HOMOLOGATION par le Ministère de l'Agriculture N°9800120.**
- Pas d'accoutumance des microorganismes.
- Testé sur les cyanobactéries (INRA) et algues vertes (Institut Pasteur).
- Bloque la fermentation des déchets organiques, diminue la D.B.O.
- **DÉSOGERME SP** est un biocide utilisé pour l'usage PT04 (désinfectants pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires) et PT 02 (algicide).
- Désinfection atmosphérique selon la norme EN 17272 (avec Combattor) : 2,5 % en 30 min à 20°C en condition de propreté.

SECURITE / ENVIRONNEMENT :

- Dangereux : respecter les précautions d'emploi
- Les composants sont dans la liste de l'Arrêté du 19/12/13 relatif aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver en contact avec les denrées alimentaires.
- Cette préparation, diluée à la dose maximale d'utilisation prescrite, ne fait l'objet d'aucun classement pour l'environnement (règlement CLP 1272/2008).

* Produit utilisable en agriculture biologique conformément au règlement CE N°2018/848. Nettoyage et désinfection pour les bâtiments et installations de la production végétale biologique, y compris le stockage dans une exploitation agricole.

- Eviter de rejeter le produit concentré dans l'environnement (utiliser la totalité aux doses préconisées). Faire retraiter l'emballage par un prestataire agréé.

- Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit. Usage réservé aux professionnels.

MODE D'UTILISATION :

- **DÉSOGERME SP VÉGÉTAUX** est applicable après récolte des produits d'origine végétale. Est utilisé dans les bâtiments pour le traitement des matériels, au cours des vides sanitaires ou lors du déstockage.

- Locaux, matériels de stockage et matériels de transport (P.O.V) : Traitement fongicide (EN 1650, EN 13697, 15 min) ; bactéricide (EN 1276, EN 13697, 5 min) à 2,5% et virucide (EN 14476, 5min) à 2%.

- Diluer **DÉSOGERME SP VÉGÉTAUX** de 1 à 2,5% dans l'eau.

- Pulvérisation des surfaces à traiter jusqu'à ruissellement avec Pulprea, Pulprelec, Puldos ou canon à mousse.

- Trempage des matériels, outils, pots, durant 15 min.

- Désinfection des canalisations, après détartrage-nettoyage, faire circuler le produit dilué durant 15 min et rincer.

- Désinfection de l'air avec Nébuliseur Combattor : diluer à 2,5%, temps de contact 30mn.

- En traitement préventif pour les réservoirs et canalisations de l'eau d'irrigation : dilution à 20 ppm (0,002%). Prédiluer le produit, puis utiliser une pompe doseuse **DOSATRON** pour obtenir une solution finale à 20 ppm.